

Nouveaux délais d'expertises du CSE : les schémas du ministère du Travail

Le ministère du Travail a actualisé ses questions-réponses sur le CSE et mis en ligne plusieurs schémas sur les délais temporairement applicables dans le cadre de la crise du Covid-19 à la consultation du comité social et économique (CSE) avec recours à une expertise. En effet, depuis le 3 mai, et jusqu'au 23 août, les consultations du CSE sur "les décisions de l'employeur ayant pour objectif de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19" sont soumises à des délais dérogatoires raccourcis (lire notre article).

Droit commun et situation de crise, tant sanitaire qu'économique, ne font pas bon ménage. Il faut, soutient le gouvernement, aller plus vite que d'habitude afin de "favoriser la reprise rapide de l'activité économique dans des conditions protectrices pour les salariés".

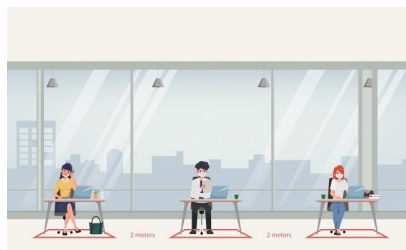
Le ministère du Travail résume donc sous forme de plusieurs schémas (voir ci-dessous) les différents délais applicables à la consultation du comité social et économique et du CSE central en cas de recours à une expertise.

[Voir les schémas >>](#)



Déconfinement : un document de 57 pages pour prévenir le risque professionnel lié au Covid-19

« Réussir son protocole de déconfinement, tout pour prévenir le risque professionnel lié au Covid-19 » : sous ce titre, les Editions Législatives, éditeur d'actuEL-CSE, publie un document utile de 57



Sécurité des salariés : l'employeur face à sa responsabilité

Alors que certaines entreprises rouvrent leurs locaux, les employeurs s'inquiètent. Les mesures prévues pour limiter les risques de contamination seront-elles suffisantes ? Et leur permettront-elles de se prémunir des contentieux en cas de contamination d'un salarié ? Les risques juridiques sont réels, même

pages que nous mettons à votre disposition. Il passe en revue les multiples aspects du risque sanitaire au travail : Quelles mesures prendre ? Comment évaluer les risques ? Comment réorganiser le travail ? Quel rôle pour le CSE ?

s'ils restent aujourd'hui difficiles à cerner.

[En savoir plus >>](#)

[Voir le guide >>](#)



CABINET ROSTAING
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ROSTAING

1 rue Fontaine l'Épine
25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.cabinet-rostaing.com



DYNAMIQUE CE

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr



© Cabinet Rostaing